

Région SUD-OUEST

Section locale 87

Aquitaine . Limousin . Poitou-Charentes

Tel un éléphant dans un magasin de porcelaine, la casse continue !

Suite aux premiers retours du CTM du 30/12/19 et du 06/01/20, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Haute-Vienne se sont de nouveau réunis en AG ce jour pour dénoncer les lignes directrices de gestion sur la mobilité de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

Les personnels présents à l'AG demandent à ce que les corps des personnels composant les SPIP soient placés dans l'annexe du décret du 29 novembre 2019 comme le permet son article 9.

Nous ne souhaitons pas que nos droits à la mobilité soient remis en question alors qu'ils souffrent déjà d'une absence de reconnaissance par leur Administration qui se traduit notamment par l'absence de la mise en œuvre de la réforme statutaire des CPIP quant à l'avancement au grade de classe exceptionnelle, l'exclusion des agents des SPIP de la perception de primes telles la prime de surencombrement, le taux de PSS le plus bas de la pénitentiaire, l'absence de plan de requalification pour les personnels administratifs,...

Les personnels sont épuisés de devoir s'adapter, sans cesse aux diverses orientations changeantes de l'administration !!

Ainsi, le personnel du SPIP de la Haute-Vienne réclame :

- **le maintien de la mobilité par points pour tous les agents des SPIP**
- **le maintien du rôle des élus CAP en matière de mobilité**
- **la reprise des travaux sur les organigrammes**
- **la mise en œuvre dans son intégralité de la réforme statutaire des CPIP**
- **la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs**
- **l'abrogation du RIFSEEP et de toutes formes de rémunération au mérite et une PSS à 28% tous corps confondus**

Nous continuerons de communiquer auprès des élus, de nos partenaires institutionnels et associatifs sur le mouvement de contestation en cours.